

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 13 AVRIL 2018 À 20H30**

Convocations : le 05 avril 2018.

Le **VENDREDI 13 AVRIL 2018 à 20 heures 30**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUPONT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mr Jean-Paul DUPONT, Mr Philippe BROCHARD, Mr Jean-Marcel BERNET, Mr Bernard DREUX, Mr Alain FORTIER, Mr Ludovic JOUANNO CHAPELET, Mme Corinne HURET et Mme Anne-Lise LEGRET.

Absentes excusées : Mme Corinne CRATER, Mme Anita BIGOT GOUPY, Mme Béatrice ANDRIAMIJORO (pouvoir donné à Mr Jean-Paul DUPONT), Mme Sandrine SIMARD et Mme Claudine GOUDARD.

Secrétaire de séance : Mr Alain FORTIER.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2018

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil municipal du 23 février 2018.

Le Conseil municipal n'émet aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

Délibération n° 2018 – AVRIL – 001 – Nomenclature 7.2 – Fiscalité

VOTE DES TROIS TAXES « MÉNAGES » 2018

Il convient pour l'exercice 2018 de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état 1259 COM (1) de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) communiqué par les services fiscaux.

Considérant les bases d'imposition prévisionnelles 2018 et le produit fiscal attendu : 156.935 €,

Considérant par ailleurs que le montant des allocations compensatrices de l'État sur la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe professionnelle dite CFE s'élève en 2018 à : 6.695 €,

Compte tenu de ces informations et des projets des deux budgets prévisionnels (M14 et M49) pour 2018,

Monsieur le Maire propose, pour 2018, de conserver à leur niveau de 2017 les 3 taux de la fiscalité « ménage ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir pour 2018 les taux votés en 2017.

Les taux de fiscalité 2018 sont donc les suivants :

- ◆ Taxe d'habitation : 11,43 %
- ◆ Taxe sur le foncier bâti : 15,14 %
- ◆ Taxe sur le foncier non bâti : 29,06 %.

Délibération n° 2018 – AVRIL – 002 – Nomenclature 7.5 – Subventions

SUBVENTIONS 2018

Monsieur Brochard et Monsieur Fortier, membres de l'association locale A.S.D. et Monsieur Dupont, Monsieur Brochard et Monsieur Fortier, membres du Comité des fêtes, ne participent pas au vote des subventions qui sont allouées à la structure associative dont ils sont membres.

Le Conseil municipal, décide pour 2018 d'allouer les subventions suivantes :

Coopérative scolaire :	420,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers :	300,00 €
Association Sportive de Donnemain Saint Mamès :	736,00 €
Association Colle et Ciseaux :	170,00 €
Club des « Toujours Jeunes » :	249,00 €
Collège Sainte Cécile :	457,50 €
Comité des Fêtes de Donnemain Saint Mamès :	2.619,00 €

Délibération n° 2018 – AVRIL – 003 – Nomenclature 7.5 – Subventions

DEMANDE DE SUBVENTION – FDI: TRAVAUX DE VOIRIE ET CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES – HAMEAU DE BOUCHARVILLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des devis estimatifs établi par :

- ✓ l'entreprise Callu pour des travaux de création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales pour un montant de 14.262,00 € HT soit 17.114,40 € TTC et pour des travaux de renforcement linéaire de corps de chaussée pour un montant de 8.790,00 € HT soit 10.548,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir approuvé ces devis, décide de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre du FDI égale à 30 % du montant HT.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département FDI :	6.915,60 €
Autofinancement :	20.746,80 €
TOTAL :	27.662,40 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : Juin 2018

Fin des travaux : Septembre 2018

Délibération n° 2018 – AVRIL – 004 – Nomenclature 7.5 – Subventions

DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS C.C.G.C. : TRAVAUX DE VOIRIE ET CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES – HAMEAU DE BOUCHARVILLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des devis estimatifs établi par :

- ✓ l'entreprise Callu pour des travaux de création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales pour un montant de 14.262,00 € HT soit 17.114,40 € TTC et pour des travaux de renforcement linéaire de corps de chaussée pour un montant de 8.790,00 € HT soit 10.548,00 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grand Châteaudun le versement d'un fonds de concours de : 8.068,00 €.

Le plan de financement final de cette opération s'établissant comme suit :

- Subvention du département d'Eure-et-Loir dans le cadre du FDI : 6.915,60 €,
- Subvention de la Communauté de communes du Grand Châteaudun dans le cadre du fonds de concours 2018 et du reliquat 2017 : 8.068,00 €,
- Total des subventions obtenues : 15.780,60 €,
- Autofinancement HT de la commune de Donnemain-Saint-Mamès : 8.069,00 €.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives afférentes.

Délibération n°2018- AVRIL – 005 – Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF M49 - SERVICE A.E.U.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service d'assainissement eaux usées, Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe M49 présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, le budget primitif M49 pour l'exercice 2018 conformément au tableau ci-dessous.

Le budget annexe M49 du service assainissement eaux usées, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre	29.590,00	7.600,00	7.600,00	29.590,00
Opérations réelles	19.246,00	38.000,67	53.400,00	426,11
Résultats reportés		3.235,33		30.983,89
T O T A L :	48.836,00	48.836,00	61.000,00	61.000,00

Délibération n° 2018 – AVRIL – 006 – Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF M 14 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal M14 présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, le budget primitif M14 pour l'exercice 2018 conformément au tableau ci-dessous :

Le budget principal M14 de la Commune, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre	64.632,00			64.632,00
Opérations réelles	317.484,00	334.288,69	82.355,32	112.731,00
Résultats reportés		47.827,31	95.007,68	
T O T A L :	382.116,00	409.136,00	177.363,00	177.363,00

Délibération n° 2018 – AVRIL – 007 – Nomenclature 5.3 – Désignation de représentants

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (ÉLUS ET AGENTS) AU SEIN DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué au sein du CNAS en qualité de délégué agent suite au départ en retraite de Mr Chaudun,

Après délibération Monsieur Frédérique PLU est désigné délégué agent du CNAS.

Communauté de communes du Grand Châteaudun - Transferts et retours de compétences opérés au 1^{er} janvier 2017 – Présentation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal, constatant que, suite au courrier envoyé par Monsieur le Maire au Président de la CLETC, aucun élément de réponse n'ayant à ce jour été apporté, décide à l'unanimité, de reporter à nouveau sa décision sur le rapport de la CLETC. Une réunion de Conseil municipal se tiendra avant le 13 mai 2018 pour délibérer sur ce sujet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

◆ **Commune nouvelle :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Madame Sandrine Simard l'a informé que, ayant pris des engagements personnels, elle n'était plus en mesure de participer régulièrement au COPIL. Monsieur Ludovic Jouanno Chapelet se porte volontaire pour la remplacer.

TOUR DE TAPIS :

- ◆ *Monsieur Jean-Marcel Bernet*, suite à la dernière réunion du SICTOM, annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères cette année. Il précise qu'il est même envisageable que cette taxe baisse dans les années à venir ; toutefois, la bonne qualité du tri des particuliers et la bonne utilisation des services de la déchetterie seront des facteurs déterminants pour quantifier cette baisse potentielle. Il informe également les membres présents, qu'en 2020, la compétence « ordures ménagères » sera transférée à la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Monsieur Jean-Marcel Bernet demande à Monsieur le Maire si le véhicule ventouse stationné sur le domaine public dans le nouveau lotissement sera bientôt évacué. Il ajoute qu'il a bien constaté que les gendarmes avaient marqué le sol à la peinture, mais que le véhicule ne bouge toujours pas depuis des semaines. Par ailleurs, *Monsieur Jean-Marcel Bernet* affirme qu'un de ses voisins conduit un véhicule non assuré et sans contrôle technique et s'interroge sur l'efficacité des services de la gendarmerie. Pour le véhicule ventouse, Monsieur le Maire lui répond qu'il va relancer la gendarmerie, et que pour le véhicule de son voisin, la gendarmerie a été alertée.

- ◆ *Monsieur Alain Fortier* relance Monsieur le Maire sur sa proposition de mise à disposition, pour les administrés, d'une boîte à livres sur la Commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il a réfléchi à sa suggestion, mais que, pour le moment, il accepte que les étagères situées dans le hall d'accueil de la Mairie servent de boîte à livres. Monsieur le Maire ajoute qu'il va essayer de récupérer une ancienne cabine téléphonique pour la transformer en boîtes à livres, ce qui permettra de la positionner à l'extérieur sur le domaine public.

- ◆ *Monsieur Ludovic Jouanno Chapelet* demande à Monsieur le Maire si le container des verres a été récemment changé par les services de SITREVA car, lorsqu'il y est allé, il y avait du verre partout autour du container. Monsieur le Maire lui répond que cela a été fait ce matin même, et que tout a bien été nettoyé et les morceaux de verre ramassés. Monsieur le Maire l'informe que ce n'est pas la commune qui gère l'enlèvement des containers, mais SITREVA qui programme les dates de passage du camion. *Monsieur Ludovic Jouanno Chapelet* informe également Monsieur le Maire que le passage des camions dans le hameau d'Orsonville creuse les bas-côtés de la route départementale. Monsieur le Maire lui répond qu'il en informera le responsable de la subdivision du Conseil départemental à Bonneval.

Monsieur Jean-Marcel Bernet en profite pour signifier à Monsieur le Maire que l'enrobé à froid n'est pas d'une très grande efficacité, car le trou rebouché dernièrement dans le lotissement s'est à nouveau creusé.

Séance levée à 22H00.

Le Maire,
Jean-Paul DUPONT,

Le Secrétaire
Alain FORTIER,

Philippe BROCHARD,

Jean-Marcel BERNET,

Bernard DREUX,

Corinne HURET,

Anne-Lise LEGRET,

Ludovic JOUANNO CHAPELET.